

Exposition des salariés aux nanomatériaux

Risque chimique - Rayonnements ionisants

PUBLIC

- Médecin du travail
- Infirmier-ère en santé au travail
- IPRP

INTERVENANTS

Toxicologue industriel

SESSIONS UNIQUEMENT EN INTRA-ENTREPRISE

DURÉE

A définir ensemble

DATES

Nous consulter

LIEU

Locaux du SPST

TARIF

Nous consulter

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

- Renforcer ses connaissances sur les nanoparticules et leurs effets sur la santé
- Apprendre à les repérer et les évaluer
- Être en capacité de proposer des mesures préventives adaptées

Programme

Informations sur les particules fines, ultrafines et les nanoparticules

- Origines, définitions, aspects réglementaires
- Éléments de toxicologie (effets sur la santé, pathologies, maladies professionnelles)

Leurs repérages, modalités d'exposition et situations à risque

- Sources d'exposition : secteurs et produits les plus concernés, modalités de présence et critères d'exposition
- Facteurs de risque professionnel, environnemental et individuel : notion d'exposome

Conduite à tenir et actions de prévention

- Investigations terrain, surveillance des salariés à risque et populations sensibles
- La substitution, les moyens de protection

Pré-requis

Pas de pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques
- Interactions entre les participants et la formatrice
- Mises en situation en groupes avec illustrations

Suivi et modalités d'évaluation

- Auto évaluation et analyse de cas

Délai d'accès à la formation

Formation réalisable en session intra-entreprise

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 1 mois à compter de la date de signature du contrat

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- [Lettre d'information](#) de l'ASTI
- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>